

## Édition « Spécial colloque »



Nathalie  
KOSCIUSKO-  
MORIZET

Ministre  
de l'écologie,  
du développement  
durable, du  
transport  
et du logement

C'est à Boulogne-sur-Mer, en 2007, lors du 1<sup>er</sup> colloque national sur les aires marines protégées, que j'avais eu l'honneur de présenter le programme pour la création et la gestion d'aires marines protégées en France métropolitaine. Trois ans après, tout juste nommée ministre du développement durable (et chargée de la mer), quelle satisfaction de découvrir les progrès réalisés en si peu de temps ! Lors du 2<sup>ème</sup> colloque national, à La Rochelle, les acteurs de l'outre-mer ont rivalisé d'initiatives et d'enthousiasme.

Quelques chiffres, pour illustrer les progrès français : de 0,01% d'aires marines protégées dans les eaux sous juridiction en 2007, nous sommes passés à 1,46% en 2010. Pour la seule métropole, cette proportion s'élève à 11,34%. Voilà qui est extrêmement encourageant. La quantité, bien sûr, ne satisfait pas seule l'exigence de qualité. Nous devons poursuivre : mieux faire connaître les enjeux, concevoir des approches plus intégrées et contribuer à la gestion des ressources halieutiques. Une qualité qui repose également sur la gestion et toutes les questions de suivi, de surveillance, de modifications des pratiques, de valorisation socio-économique ou encore d'information du public. Cet immense chantier ne pourra être conduit qu'en associant les acteurs. Ils étaient là, à La Rochelle, en nombre, et il faut s'en réjouir.

Je retiendrai de la Conférence de Nagoya que la protection de la biodiversité marine et côtière fait partie des premières priorités internationales. Nul doute, nous serons au rendez-vous pour le prochain sommet de la Terre en 2012.

Le deuxième colloque des aires marines protégées, organisé mi-novembre à La Rochelle\*, a rassemblé 400 participants, dont de nombreux ultramarins.



© Cassandre

« Depuis le dernier colloque national, j'ai le sentiment qu'une énorme dynamique s'est mise en place », confiait Jérôme Bignon, président de l'Agence des aires marines protégées, en clôture de cette deuxième édition. « Il faut continuer. Nous avons trois ans, jusqu'au congrès mondial des aires marines protégées qui se tiendra à Marseille, à l'automne 2013, pour que la France soit à la hauteur de son espace maritime, en matière de protection du milieu marin. »

En métropole, l'objectif du Grenelle de la mer de classer 10% du domaine maritime en AMP d'ici 2012 est déjà atteint. La dynamique est lancée outre-mer où de nombreuses initiatives régionales sont déjà en cours. Venus en nombre, les ultramarins ont insisté sur la nécessité de construire une stratégie nationale sur les aires marines protégées qui respecte l'identité de chacun. « A Nagoya, la France s'est engagée à classer 20% des eaux sous sa juridiction en AMP d'ici 2020, rappelle Ferdj Louisy, président du Parc national de Guadeloupe et vice-président de l'Agence. Cela ne pourra pas se faire sans l'outre-mer : sur onze millions de

kilomètres carrés d'espace maritime français, 350 000 seulement se trouvent en métropole ! Le fait d'être présent dans tous les océans est une force pour notre pays, mais cela rend aussi les choses plus compliquées, poursuit-il. Car la stratégie nationale doit refléter la somme des stratégies régionales. Celles-ci doivent impérativement émaner de la base et être conçues dans le contexte international de chacun. Par ailleurs, une clé de répartition budgétaire reste à trouver pour allouer les moyens de protection du patrimoine marin de manière plus équitable et plus efficace. »

Si chaque territoire de l'outre-mer français possède ses spécificités, la métropole n'est pas en reste. « En baie de Somme comme en Polynésie française, chacun a ses exigences identitaires, rappelle Jérôme Bignon. Il faut avoir l'intelligence de s'y adapter. Personne n'a besoin d'un jardin à la française, sur un modèle unique. »

Parmi les autres thématiques abordées lors du colloque figure la nécessaire conciliation des activités économiques et de la protection du milieu marin. « La présence au colloque d'une quarantaine de représentants des pêcheurs et la participation du Cluster maritime ont nourri et enrichi les débats », se réjouit Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence. « Bien sûr, entre industriels, pêcheurs et gestionnaires, les cultures sont différentes, et il y a encore un travail de rapprochement à faire. Mais lors des ateliers, des acteurs très divers sont parvenus à discuter des sujets potentiellement les plus conflictuels. Nous sommes sur la bonne voie. »

Francis Vallat, président du Cluster maritime français, renchérit : « Il faut promouvoir le dialogue par tous les moyens, en toute transparence et, surtout, en refusant les postures, les raisonnements ou les comportements extrêmes. L'homme doit rester au cœur de notre action, et celle-ci doit être guidée par la recherche de solutions, pour cesser d'opposer les générations actuelles aux générations futures. Les bons professionnels y sont prêts. »

\* en partenariat avec le Ministère du développement durable et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Sur la  
bonne  
voie



# Les AMP, un outil pour gérer les pêches

Quelle peut être la contribution des AMP à la gestion des ressources halieutiques ? C'était le sujet de l'un des ateliers thématiques du colloque.



© Yves Gladu / Agence des aires marines protégées

Banc de poissons chassés par des bars, en mer d'Iroise.

L'un des engagements du Grenelle de la mer est d'établir des réserves de pêche sur 5 % des eaux territoriales d'ici 2012, et d'élargir ce dispositif à 10 % des eaux sous juridiction française, d'ici 2020. Cet objectif a servi de préambule à un atelier thématique sur la contribution des aires marines protégées à la gestion des ressources halieutiques. Quarante-cinq participants y étaient présents, dont des gestionnaires, des repré-

sentants d'ONG, des professionnels et des scientifiques. « Tous semblaient reconnaître la validité des aires marines protégées comme l'un des outils pouvant assurer la durabilité des pêches, dans le cadre de la Politique commune des pêches », résume André Forest, chercheur à l'Ifremer, qui animait l'atelier.

Le début des échanges a été consacré à la restitution d'une étude bibliographique sur les réserves de pêche et leur im-

portance dans la gestion d'une AMP, et la nécessité d'associer étroitement les pêcheurs aux décisions qui les concernent. »

Les représentants de ces derniers ont cependant relevé quelques lacunes dans le processus actuel de création des aires marines protégées, comme l'absence de suivi des conséquences socio-économiques. Ils déplorent également le manque de réflexion sur les mesures d'accompagnement des profes-

sionnels, en situation de transition, lorsque la création d'une AMP implique une diminution de l'effort de pêche sur la zone. Ils ont aussi fait part de leurs craintes sur le risque d'un détournement de cet outil, à des fins autres que la conservation ou la gestion des espèces et des milieux naturels. Ainsi, des professionnels estiment que certains pays européens utilisent

les AMP pour re-nationaliser leurs eaux territoriales.

## Une formidable opportunité

« Les aires marines protégées à vocation halieutique sont surtout une formidable opportunité pour les pêcheurs », estime Denis Ody, du WWF. « D'abord, elles représentent un réservoir de géniteurs et sont une source de poissons pour les zones alentour. Mais le plus important est qu'elles créent un cadre juridique qui permet des systèmes dérogatoires ! Elles permettent donc de revenir à cette notion essentielle de territoire, que les professionnels vont s'approprier et qu'ils vont cogérer, tout en restant dans le cadre juridique européen. »

Par ailleurs, les opinions divergent sur la nécessité d'aboutir à une définition précise des « réserves de pêche ». Selon les ONG, pour répondre aux objectifs du Grenelle, il faut surtout s'attacher à respecter l'esprit de ses engagements. Les professionnels, eux, disent avoir besoin d'une définition claire.

## “ Les cantonnements n'ont pas vocation à être des AMP ”



**Pierre-Georges Dachicourt,**

Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, vice-président de l'Agence des aires marines protégées.

### Quels types de réserves de pêche ont vocation à devenir des aires marines protégées ?

Dans un premier temps, c'est au sein des AMP que l'on pourra créer des réserves de pêche le plus facilement. A condition bien sûr que les professionnels partagent l'analyse de l'Agence et qu'ils soient représentés dans les instances de gouvernance.

### Lesquels, a contrario, ne doivent pas l'être, et pourquoi ?

Pour l'instant, les professionnels veulent garder la main

sur les outils que sont pour eux les box et les cantonnements de pêche. Autrement dit, ils veulent les dissocier des AMP. Ils estiment, en effet, qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucune garantie contre la sanctuarisation des réserves de pêche.

### Qu'est-ce que les aires marines protégées peuvent apporter à la gestion halieutique ?

Les AMP sont des outils de bonne gestion de l'espace maritime en général. Dans certains

cas, elles peuvent limiter localement la pression de pêche. Mais elles contribuent surtout à la protection des habitats et de certaines espèces dites emblématiques : marsouins, dauphins, certains poissons très sédentaires... Elles sont l'un des outils disponibles, mais n'ont pas vocation à se substituer à ceux qui existent déjà en matière de gestion des ressources halieutiques, comme le suggèrent certaines ONG. Ce n'est pas parce qu'on crée une AMP que l'on a réglé tous les problèmes !

# Caraïbes : espace marin sans frontière

★ AMP : les chiffres clefs

L'Agence des aires marines protégées s'engage pour appuyer la collaboration régionale dans la Grande Caraïbe.

Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy... Ces départements et collectivités de l'outre-mer français font partie de la Grande Caraïbe. Avec 2,7 millions de kilomètres carrés de surface totale et 37 pays et territoires, la région, en grande partie composée d'îles, est symbolique de l'interdépendance des milieux marins, par-delà les frontières.

Pour appuyer les efforts régionaux de protection et de mise en valeur du milieu marin et littoral, l'Agence vient de signer

une convention cadre avec le Centre d'activités régionales du protocole SPAW (ou CAR-SPAW). Créé en 2004 et financé par le gouvernement français, CAR-SPAW, basé en Guadeloupe, est une des « chevilles ouvrières » de la Convention de Carthagène, convention de mer régionale des Nations Unies. « Ce centre d'activités régionales a pour but d'aider à mettre en œuvre l'un des protocoles de la convention. Celui-ci porte sur les écosystèmes marins et côtiers et sur les espèces qui leurs sont inféodées, en abordant à la fois des questions de protection, de gestion durable et de valorisation », résume Carole Martinez, en charge de la coopération régionale en outre-mer pour l'Agence. « Nous fournissons par exemple une assistance technique, ainsi qu'une aide ou montage de projets et à la recherche de financements, détaille Hélène Souan, directrice du CAR-SPAW. Nous organisons aussi des formations, des groupes de travail thématiques, des rencontres entre gestionnaires... »

En collaboration étroite avec les gouvernements et les instances locales, CAR-SPAW contribue à la surveillance et à

la protection des écosystèmes coralliens, et à celle des espèces emblématiques menacées. Il a, en outre, apporté son aide à la création d'Agoa, sanctuaire des mammifères marins établi cet automne dans les eaux françaises des Antilles. L'Agence apportera d'ailleurs son appui à la définition des orientations et des mesures de gestion de ce sanctuaire. Elle

Milieux inter-dépendants

contribuera aussi à l'organisation de la Conférence internationale sur les mammifères marins, en Martinique, en novembre 2011. En outre, elle participera à la mise en place d'une coopération scientifique régionale, pour évaluer plus finement l'état des différentes populations de ces animaux, à la suite des campagnes de survol aérien qui ont déjà permis de préciser la richesse des eaux des Antilles. Par ailleurs, un projet d'analyse des enjeux sur l'espace marin de la Caraïbe est à l'étude. « Cette analyse porterait sur le large, précise Carole Martinez, et permettrait d'expliquer l'importance de gérer et de protéger les écosystèmes benthiques et pélagiques, en dépassant le découpage des ZEE. »



© Julien Wickel/Lagonia

En 2011, 1,46 % des eaux françaises bénéficie d'un statut d'aires marines protégées, contre 0,3% en 2007. En métropole, les objectifs du Grenelle de la mer (10% en 2012) sont déjà atteints, avec 11 % environ des eaux classées en AMP. A ce jour, la plus grande aire marine protégée française est le parc naturel marin de Mayotte (68 381 km). C'est le second parc créé après celui de l'Iroise, en Bretagne. Six autres projets de parcs naturels marins sont actuellement à l'étude : Côte Vermeille, trois estuaires picards, Pertuis-Gironde, Arcachon, golfe Normand-Breton et Glorieuses.

★ Les élus ultramarins remarquables



© M. Lescroart / Agence des AMP

Denis Detcheverry, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, Isabelle Ohlen, conseillère de l'assemblée de la Province sud de Nouvelle-Calédonie et Ferdy Louisy, conseiller général de Guadeloupe (g à d). Trois des douze élus venus s'exprimer à la table-ronde, lors de l'ouverture du colloque.

★ Une analyse pour la Polynésie



© M. Lescroart / Agence des AMP

Remise du premier exemplaire de l'analyse écorégionale de Polynésie française à Te mauri Foster, Ministre polynésien des ressources de la mer, par l'Agence et le WWF-France.



© A. Pibot / Agence des aires marines protégées

Cyphoma gibbosum, surnommé « monnaie Caraïbe » : symbole d'échanges entre les îles.

## La Polynésie dévoile sa stratégie

Poids lourd de l'espace maritime français, la Polynésie française a présenté, lors du colloque, sa stratégie pour protéger cet extraordinaire patrimoine marin.

Les choses bougent, en Polynésie française ! Pour la période 2011-2021, le pays s'est engagé dans une politique de création

et de gestion d'aires marines protégées, assortie d'une première stratégie quinquennale. « Son objectif général est de revivifier le respect de l'environnement dans toutes les pratiques liées à la mer », résume Terena Hargous, conseillère technique auprès du ministre de l'environnement.

Le Conservatoire polynésien des espaces gérés (CPEG), qui verra le jour en 2011, devrait contribuer à pallier les problèmes de gestion des aires protégées. « Cette structure interministérielle et transversale, très novatrice, sera à la fois un outil d'appui stratégique et une agence de moyens. Ses compétences s'exerceront sur les espaces terrestres et maritimes », explique Sophie-Dorothée Duron, responsable de l'antenne locale de l'Agence. En plus de contribuer à la gestion des espaces protégés existants, le CPEG devra aider à organiser les évaluations préalables à la création de nouvelles

aires protégées. « Il s'agit d'un guichet unique pour mettre en place une gestion cohérente des différents sites classés, et favoriser les synergies », commente Tekau Frere, conseillère au ministère de l'équipement.

Améliorer la gestion

« Il devrait aider à la création d'espaces gérés dans une approche globale, du sommet des montagnes jusqu'en limite de la ZEE. Cela s'inscrit bien dans le contexte polynésien, où la gestion traditionnelle de l'espace s'est toujours faite ainsi, en continu, de la terre à la mer. »

Quant à la surface totale d'aires marines protégées, le gouvernement polynésien annonce un taux minimal de 10 % de ses eaux territoriales d'ici 2021. « Mais nous devrions le dépasser », estime Terena Hargous. Dix pour cent, c'est en effet ce que représentent les eaux de l'archipel des Marquises, qui ambitionne de déposer sa candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco.



© Alain Pibot / Agence des aires marines protégées

Requin à pointes noires, à Moorea.

# Des sciences et des hommes

L'atelier qui s'est tenu sur ce thème lors du colloque des aires marines protégées a permis de poser les enjeux et les conditions de réussite des sciences participatives.

« Formidable vecteur de sensibilisation du public, les sciences participatives sont aussi un moyen, pour les scientifiques, de récolter un grand nombre de données, à très grande échelle », souligne Laurent Debas, président de l'association Planète Mer. « Cependant, elles sont encore balbutiantes en mer, milieu difficilement accessible ou grand public, voire dangereux. » Historiquement, les « log books » remplis par les pêcheurs professionnels sont parmi les plus anciens exemples d'implication des non-scientifiques dans la connaissance du milieu marin. Mais de nombreux programmes sont en passe d'être créés, et les projets foisonnent. Planète Mer vient ainsi de lancer Biolit, programme national de suivi de la biodiversité littorale. « C'est le moment de s'organiser pour éviter de disperser les énergies », estime Laurent Debas.

Pour faire de la « vraie » science en impliquant le plus grand nombre, il faut d'abord une problématique scientifique clairement énoncée, ainsi qu'un protocole simple à mettre en œuvre, et facilement reproductible. « Il est également nécessaire de pérenniser le réseau d'observateurs et, pour cela, de susciter et d'entretenir l'intérêt des

contributeurs, en créant par exemple de la notoriété pour le programme, ou en restituant l'information à ceux qui en sont la source », ajoute Laurent Debas. « C'est pourquoi la question du réseau est centrale, insiste-t-il. Sans animateurs compétents pour faire le lien entre les observateurs et la structure scientifique, rien ne peut fonctionner. Souvent, il s'agit d'associations locales ou d'amateurs éclairés, proches du terrain. » Marine Legrand, membre de Vigie Nature (Observatoire participatif de la biodiversité ordinaire terrestre, au Muséum national d'histoire naturelle) renchérit : « Pour fidéliser les gens, il faut des rencontres, des réunions... Internet ne suffit pas. » C'est donc aussi au prix d'un fort investissement humain que peut se déployer pleinement la puissance d'observation du public.



© Yves Gladu / Agence des aires marines protégées

Les plongeurs de loisirs, précieux témoins de la biodiversité marine.

## Les acteurs de terrain se rencontrent

La réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon a accueilli à La Rochelle, du 18 au 20 novembre, les rencontres annuelles du Forum national des gestionnaires.

Parmi les temps forts de cette réunion, la restitution d'une étude commandée par l'Agence des aires marines protégées au pôle Mer Bretagne sur les innovations technologiques utiles aux gestionnaires. « Le pôle Mer a recensé 173 besoins exprimés par les gestionnaires, touchant à l'étude des milieux marins, ou suivi de la fréquentation, à la surveillance ou encore aux moyens à la mer », détaille Isabelle Rauss, présidente du Forum. « Dès 2011, des tests de matériel

vont être menés, avec les acteurs de terrain intéressés. » Ces rencontres ont aussi permis de poursuivre certaines réflexions, liées, par exemple, à la formation des gestionnaires, ou à l'articulation des différents types d'AMP entre-elles. « L'on prochain, nous devrions éditer un guide sur les bonnes pratiques liées à l'articulation des zones Natura 2000, des réserves naturelles, des parcs naturels marins... sans oublier les difficultés, car cette coexistence n'est pas toujours facile à gérer », témoigne Isabelle Rauss.

Créé en 2002, le réseau est rapidement monté en puissance. « Cette année, neuf AMP nous ont rejoints, portant à 46 le nombre de membres », précise Elodie Maison, chargée de mission Milieu marin à l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), et animatrice du Forum. « En 2002, ajoute-t-elle, six AMP étaient représentées lors de notre réunion annuelle. Cette année, nous étions trente-huit ! » L'objectif est resté le même : favoriser les échanges d'expériences, et porter la vision des gestionnaires à l'extérieur. « Bien qu'informel, le Forum est l'un des interlocuteurs du Ministère », rappelle sa présidente.

Site Internet : [www.airesmarines.org](http://www.airesmarines.org)



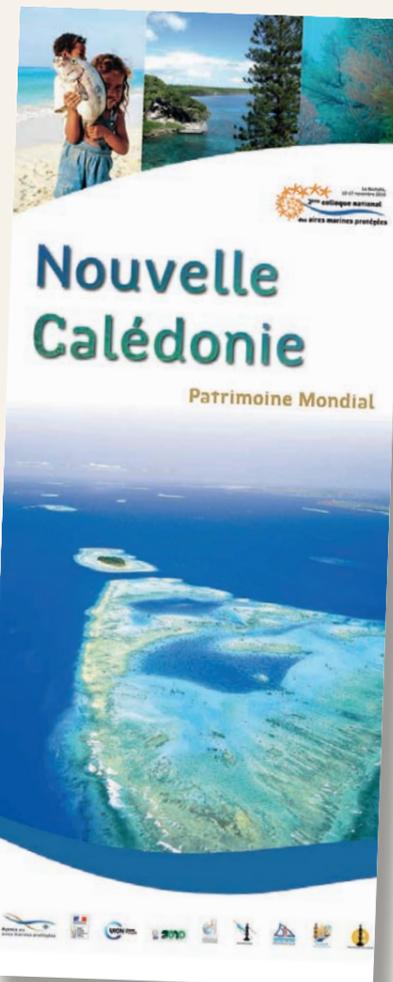
© Y. Gladu / Agence des aires marines protégées

Les participants à la dernière réunion du Forum.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie  
Rédactrice en chef : Agnès Poiret  
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart  
Ont participé à ce numéro : G. Cardin, P. Leca, F. Quéau,  
S. Quintin, M-A. Sevin

Agence des aires marines protégées :  
16, quai de la Douane  
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2  
Tél. 02 98 33 87 67  
[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

### \* Expo : tour de France des AMP



© QTS

Voyage au cœur des AMP, tel est le thème de l'exposition présentée lors du colloque. Elle sera mise à l'honneur, en 2011, dans le cadre de l'année nationale de l'outre-mer. Les 30 panneaux, trois par façade métropolitaine et territoires maritimes d'outre-mer, évoquent les enjeux de protection et de création d'aires marines protégées, à travers une magnifique iconographie (photos et cartes).

### \* Bonnes pratiques des pêcheurs

Cette étude, réalisée par le Comité national des pêches maritimes en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, recense les pratiques des professionnels de la pêche en matière de développement durable, en métropole et dans les départements d'outre-mer.

L'étude sera bientôt en ligne sur [www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr) et [www.comite-peches.fr](http://www.comite-peches.fr).

### \* Soirée-débat

Le défi des aires marines protégées en métropole et outre-mer, c'est le thème de la soirée-débat menée par Jérôme Bignon, président de l'Agence des aires marines protégées, dans le cadre des « Mardis de la mer et des Français ». L'entrée est libre.

Le 7 décembre, de 17H30 à 19H30, ICP, 75006 Paris / [www.icp.fr](http://www.icp.fr)